

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 13 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 6 décembre 2019.

Etaient présents : Mesdames : Joëlle BARIL, Arlette CORNU, Frédérique DELAHAYE, Delphine FALIGANT, Cindy HABOURDIN, Sophie MICHEL, Andrée QUENIART, Roseline RENSY, Valérie SADOWSKI.

Messieurs : Maurice BECQ, Michel BOYER, Claude CARPENTIER, Jean-Marc DELSERT, Daniel DUCHATEAU, Pascal HAINAUT, Guillaume SNAET, Gilles VERSCHUEREN.

Monsieur Michel DHAUSSY pouvoir à Monsieur Daniel DUCHATEAU

Monsieur Guillaume SNAET est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

BUDGET COMMUNAL LES DECISIONS MODIFICATIVES

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'effectuer les Décisions Modificatives suivantes :

15 000€ du 2184 « mobilier » vers le 2151 « réseau de voirie »;
2 000€ du 21318 « autres bâtiments publics » vers le 2151 « réseau de voirie »;
873€ du 2116 « cimetière » vers le 21534 « réseau d'électrification »;
1 142€ du 2188 « autres immobilisations » vers le 21538 « autres réseaux »;
4 000€ du 2188 « autres immobilisations » vers le 2183 « matériel informatique ».

Adopté à l'unanimité.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2020

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Il est proposé de recruter trois agents recenseurs et un coordinateur :

- Madame Charlotte BERDIN,
- Madame Ketty LEMAIRE,
- Madame Audrey BARROIS,
- Madame Maëlle ROHART comme coordinateur.

Une rémunération au forfait et non à la feuille complétée est proposée soit un forfait d'un mois à l'indice majoré 326 brut 348 pour les agents recenseurs, et un forfait de 5 heures par semaine pour le coordinateur.

Adopté à l'unanimité.

LE RENOUELEMENT DU BAIL DE LA PARCELLE AK 164

Cette parcelle, d'une superficie de 1 326m², est louée à Monsieur Claude LEMAIRE.

Le bail arrive à échéance le 1^{er} janvier 2020, il doit être renouvelé pour une durée de 9 ans.
Le dernier loyer annuel est de 25,05€.

Il est proposé de renouveler le bail à compter du 1er janvier 2020 avec un loyer annuel de 28€ actualisable selon l'évolution de l'indice des fermages.

Adopté à l'unanimité.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA COMPETENCE FACULTATIVE « LE CONTRAT LOCAL DE SANTE »

Il est proposé d'autoriser une modification des statuts de la communauté d'agglomération en vue d'exercer la compétence facultative « Contrat local de Santé : élaboration, signature, suivi et mise en œuvre d'actions » au lieu de la compétence « Contrat local de Santé : élaboration, signature, suivi ».

Adopté à l'unanimité.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LE TRANSFERT DE LA « COMPETENCE EAU »

Conformément à la loi NOTRE, Monsieur le Sous-Préfet nous informe que la compétence « eau » sera transférée à la Communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Ce transfert impactera 14 syndicats d'eau dont le SIADEP du Bas-Pays.

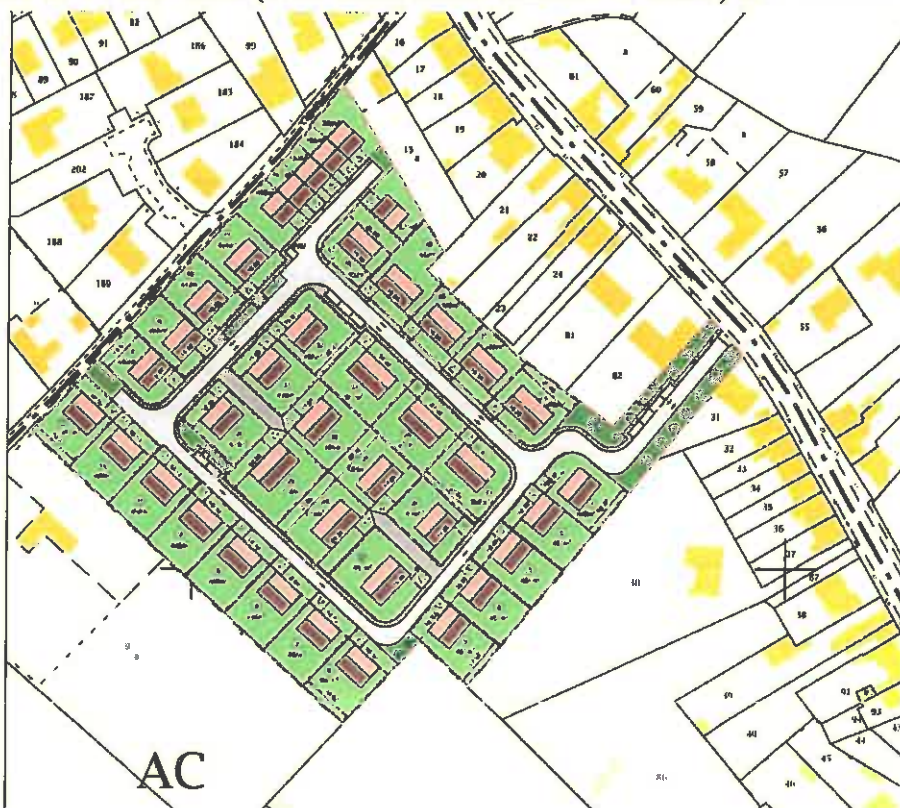
Les biens, droits et obligations de ces syndicats seront transférés à la CABBALR. Les personnels des syndicats relèveront de la CABBALR dans les conditions de statut et d'emploi qui étaient les leurs avant le transfert.

LE PROJET D'AMENAGEMENT RUE EMILE BASLY

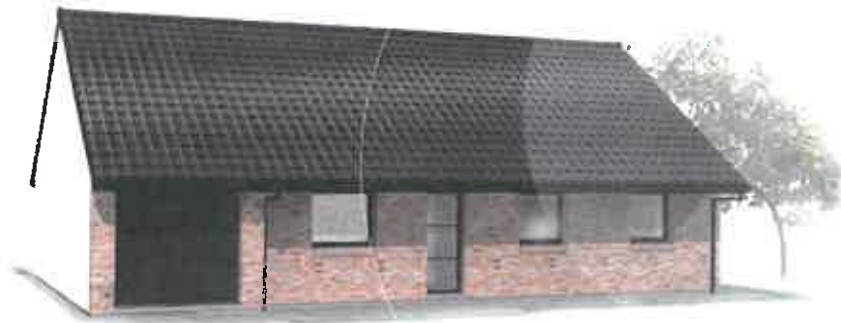
La société PIRAINO de Wasquehal propose d'aménager un ensemble de parcelles actuellement classées en zonage 2AU au PLU.

D'une emprise de 22 966m², ce projet nécessiterait une modification simplifiée du PLU vers un zonage 1AU (il ne serait pas nécessaire d'entamer une révision du PLU).

Il est composé de 34 lots libres (avec construction exclusive Piraino) et 6 maisons individuelles locatives.



Petit pied-à-terre avec facade en briques et toiture en tuiles, une surface utile de plus de 113 m², une 4 chambres et les surfaces des jardins de 100 m² environ en tout et une terrasse de 10 m² env.



LA CREATION DE LA RUE EDOUARD RATAJCZAK ET LA RETROCESSION DE LA VOIRIE

Suite à la création de la rue Edouard RATAJCZAK et à l'extension de la rue Marcel Cabiddu, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de rétrocession de voirie.



Madame Delphine FALIGANT s'interroge sur le parchemin scellé dans le muret lors de la cérémonie de la pose de la première pierre.

Monsieur le Maire explique que cette cérémonie est tout à fait symbolique. Le muret va être détruit et le parchemin sera retiré.

En revanche, il explique qu'un parchemin a été placé dans le coq situé en haut du clocher de l'église lors des travaux de rénovation du clocher pour les générations futures.

LA DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SOCIETE COOPARTOIS

La société Coopartois sollicite une garantie financière à hauteur de 2 551 897,45€ correspondant au montant du prêt contracté pour le programme de construction des 17 maisons en accession à la propriété rues Marcel Cabiddu et Edouard Ratajczak.

La durée de la garantie démarre à compter des études jusqu'à la levée d'option soit 2 ans maximum.

Adopté à l'unanimité.

LES QUESTIONS DIVERSES

LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE NOTRE DAME

L'établissement sollicite une subvention pour l'organisation d'une classe de neige pour les élèves de CM2.

Pas de suite favorable accordée.

LE RAPPORT DU CONTROLE DES SERVICES DE LA CAF

Un contrôle financier du centre de loisirs a été réalisé par la CAF le 24 septembre.

La conclusion de ce rapport indique que tous les registres sont bien tenus et que les déclarations chiffrées sont toutes conformes à l'activité réalisée.

Le Conseil Municipal souligne le travail d'équipe réalisé.

LE SOUTIEN DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL SUITE AU DECES DE MONSIEUR PIERRE ROUSSEAU

Monsieur Xavier Bertrand, Président du Conseil Régional nous a adressé un courrier afin d'exprimer son soutien suite au décès de Monsieur Pierre ROUSSEAU.

Le Conseil Municipal est sensible à ce geste.

LES REMERCIEMENTS DE MONSIEUR ET MADAME LEROUX

Monsieur et Madame LEROUX nous ont adressé leurs remerciements pour la modification de la hauteur du trottoir face à la pharmacie.

- Monsieur Daniel DUCHATEAU demande pourquoi il n'y a pas de poubelle de l'autre côté du cimetière.
Monsieur le Maire explique que les roues des containers ne permettent pas de circuler dans les cailloux des allées une fois qu'elles sont pleines. Il propose de se rapprocher des services de la Communauté d'agglomération pour voir s'il existe d'autres modèles ou d'envisager une autre solution.
- Monsieur Jean-Marc DELSERT déplore l'état de propreté des Services Techniques. Le local de repos est très sale, aucune hygiène n'est respectée.
Le Conseil Municipal prend note de cette remarque et compte y accorder une attention toute particulière.

Séance levée à 19h50

Le secrétaire de séance,

Guillaume SMAET

